

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014**

\*\*\*\*\*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mrs NEZONDET S., Maire ; DUFOUR T., Mme DAUPHIN L., Adjoints ; Mr AUGER M., Mme HUSSON Ch., Mr BOURBONNAIS O., Mmes MARY J., PLEPELIC M., Mrs DUVAUT F., BILHOT G., VIAULT G., Mme BOUVIER S., Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes NOBLET Ch., Adjointe, RONDEAU A., Mr OLLAR Ph., Conseillers.

**POUVOIRS :**

Mme NOBLET Ch., Adjointe a donné pouvoir à Mr NEZONDET S., Maire  
Mme RONDEAU A., Conseillère a donné pouvoir à Mr DUFOUR T., Adjoint,  
Mr OLLAR Ph., Conseiller a donné pouvoir à Mr VIAULT G., Conseiller.

Mr BILHOT G. a été élu secrétaire.

---

**TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE : MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'ARCHITECTE :**

Monsieur DUFOUR T., adjoint en charge des travaux présente le dossier de l'architecte pour la restauration de l'église. A cet effet, il rappelle que par délibération en date des 29 juillet et 26 novembre 2011, il avait été validé l'acceptation de la tranche ferme des travaux, soit la réalisation d'un relevé graphique d'état des lieux de l'église, des façades, coupes transversales et longitudinales du bâtiment pour un montant de 3 995,00 € H.T. Puis il précise que le dossier était resté en suspend et qu'une nouvelle rencontre avec l'architecte a eu lieu. Il donne alors lecture du devis établi par Mr SALÈS, architecte soit une mission complète découpée en tranche ferme et en tranche

conditionnelle. Le conseil demande au Maire de s'informer auprès de la Sous-préfecture pour avoir des précisions sur la nécessité de réaliser un appel d'offre pour la tranche conditionnelle. Il est possible qu'une réunion extraordinaire soit prévue pour statuer sur ce point.

### **TRAVAUX DE VOIRIE :**

#### **➤ RUE DU GENERAL DE GAULLE :**

Monsieur DUFOUR, adjoint en charge des travaux rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général au titre des travaux de voirie communale – programme 2013 : diverses voies, que celle-ci a été octroyée pour un montant de 3 180 € sur un montant subventionnable de 15 939 €. Il présente alors l'offre renégociée de l'entreprise Colas d'Appoigny d'un montant de 14 991,50 € H.T correspondant à la réfection de la rue du Général de Gaulle en enduit bicouche (devis préalablement étudié par la commission travaux). Puis il donne connaissance de deux autres offres. La première pour la récupération des eaux pluviales de la voirie devant l'école élémentaire pour un montant de 9 586,14 € H.T. La seconde établie par la Sarl ROGER pour l'aménagement devant le secrétariat de Mairie avec en prévision une rampe d'accès handicapés pour un montant H.T de 2 904,66 €. Le Conseil après avoir délibéré, autorise le Maire à signer les devis proposés, à demander le versement de la subvention, à réaliser la décision modificative correspondante et à régler les dépenses correspondantes.

#### **➤ RUE DU MOULIN BRÛLE :**

Monsieur DUFOUR indique que suite à plusieurs réclamations des riverains, il a été demandé des devis pour la réalisation de travaux de réfection des écoulements des eaux pluviales de la rue du Moulin Brûlé. Suite à la réunion de la commission des travaux, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise ID TP de Malay le Grand pour un montant de 5 505,25 € H.T. Le conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'offre de l'entreprise ID TP, à réaliser une décision modificative du budget communal pour la réalisation de ce projet, et à régler la dépense correspondante.

### **ACQUISITION DE TERRAIN : INDEMNITE COMPENSATOIRE :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 mars 2012, il a été décidé l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastré ZP44 soit 2 049 m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints Chéreau pour la réalisation d'un fossé permettant l'évacuation des eaux pluviales collectées sur la rue Turgot et une partie de la rue Pasteur. Afin de finaliser l'acquisition de cette parcelle auprès de Maître Audeux, notaire à Sergines, il est donné lecture d'un courrier précisant que l'exploitant agricole consent à libérer ladite parcelle au 1<sup>er</sup> septembre 2014 sous réserve du versement d'une indemnité compensatoire fixée à 5 004 € / ha. Le conseil après avoir délibéré, avec 13 voix pour et 2 voix contre, accepte de prendre à sa charge l'indemnité compensatoire demandée par l'exploitant agricole, mandate Maître

Audeux pour finaliser ce dossier et autorise le Maire à mandater les dépenses correspondantes et à signer tous les documents liés à cette affaire.

### **EQUIPEMENT DE CUISINE SALLE POLYVALENTE : DEVIS MODIFICATION ELECTRIQUE ET DEVIS MATERIEL :**

Monsieur DUFOUR rappelle au conseil que par délibération en date du 06 décembre 2013, il avait prévu l'acquisition d'équipements de cuisine pour la salle polyvalente pour un montant TTC de 14 906,27 €. Puis il précise qu'un courrier avait été adressé au sous-préfet par certains membres du conseil alors en place, et que la commission sécurité pour les établissements recevant du public avait donné des prescriptions dans le cadre de ce renouvellement de matériel. A cet effet il présente l'offre faite par Mr Bridou, électricien à Vinneuf pour l'alimentation de la cuisine avec une nouvelle ligne électrique et le remplacement d'appareils d'éclairage pour un montant TTC de 1 062,54 € ; puis il donne connaissance de la nouvelle offre des Ets Henriot d'un montant TTC de 13 900,13 € correspondant aux mêmes appareils sauf pour le piano de cuisson et le four de remise en température (appareils nécessitant une puissance électrique inférieure à 20 KWh). Le conseil après avoir délibéré, donne son accord pour la réalisation des travaux et l'achat des équipements de cuisine de la salle polyvalente, et demande à ce qu'une programmation des travaux soit faite.

### **ACQUISITION D'UN NOUVEAU VEHICULE POUR LE C.P.I :**

Monsieur le Maire indique au conseil que suite à plusieurs réunions avec les pompiers, il a été sollicité l'achat d'un nouveau véhicule incendie avec la revente des deux camions actuellement opérationnels au CPI. A cet effet, il indique que sur le site web enchères, il est possible de trouver un véhicule répondant aux besoins du CPI. Actuellement, un véhicule sera mis aux enchères, il demande donc au conseil s'il l'autorise à réaliser une enchère pour le camion vu sur ce site, et à plafonner le montant de l'offre qu'il sera autorisé à formuler. Le conseil après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire une enchère pour l'achat de ce véhicule, indique que le montant maximum sera de 12 000 €, autorise le Maire à réaliser une décision modificative pour ouvrir au budget communal l'opération permettant le financement de cette acquisition, autorise le Maire à régler la dépense correspondante. Il est précisé que les deux autres véhicules devront bien entendu être vendus.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL : ACQUISITIONS DIVERSES POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES :**

Monsieur le Maire indique au conseil que pour mener à bien l'installation des nouvelles activités périscolaires, il est envisagé l'achat de matériels : flûtes, ustensiles de cuisine, mallette pédagogique musicale,... Il propose donc de réaliser des virements de crédits de compte à compte afin de créer le programme 9080 acquisitions diverses pour les nouvelles activités périscolaires. Le conseil après avoir délibéré accepte la décision modificative telle que présentée pour un

montant de 5 000 €, autorise le Maire à procéder à l'achat des matériels utiles à la mise en place des NAP, et au mandatement des dépenses correspondantes.

### **ECOLE PRIMAIRE :**

#### **➤ ENTRETIEN ELECTRIQUE ET REMPLACEMENT DES BLOCS SECURITE :**

Monsieur DUFOUR adjoint en charge des travaux présente les devis établis par Monsieur BRIDOU Franck, électricien à Vinneuf. Le premier d'un montant de 3 620,87 € TTC pour des travaux à l'école élémentaire : remplacement des blocs sécurité, reprise de tous les supports lumineux de la salle d'évolution et de la cantine. Le second d'un montant TTC de 889,67 € pour la réalisation de travaux divers à l'école maternelle. Le conseil après avoir délibéré, accepte ces offres et charge le Maire de mandater les dépenses correspondantes.

#### **➤ DEROGATIONS SCOLAIRES :**

Le Maire demande au conseil de statuer sur l'octroi de dérogations scolaires aux enfants ne résidant pas sur la commune et souhaitant intégrer nos écoles pour l'année scolaire 2014-2015. Au vu des informations fournies, le conseil avec 2 contre et le reste des voix pour, autorise les enfants extérieurs à être scolarisés en maternelle. Par contre en ce qui concerne l'école primaire, le conseil décide avec 2 contres et le reste des voix pour, de refuser toutes les dérogations scolaires. En effet, les effectifs de l'école élémentaire ne cessant de croître, il nous est impossible d'accepter des dérogations scolaires, la priorité étant donnée aux enfants du village. Le Maire rappelle que l'effectif de l'école primaire arrive presque à son maximum.

### **REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE :**

Il est donné lecture d'un projet de règlement de la commande publique et il est proposé qu'après réflexion, ce point soit revu en septembre.

### **MOTION DE SOUTIEN DE L'AMF :**

Le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil accepte ce rajout. A cet effet, il donne lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité accepte la motion telle que présentée par l'AMF.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

#### **Compte rendu de l'assemblée de la CCYN :**

- **CISPD** : il est indiqué que le CISPD est dissout.

- IDEA : le Maire indique que l'institut départemental chargé des analyses d'eau et d'assainissement arrête son activité d'ici la fin de l'année. Il conviendra donc de lancer un nouvel appel d'offre en lien avec l'ARS pour trouver un cabinet réalisant ces analyses.
  - BUDGET : il est indiqué que le service des ordures ménagères est en déficit, notamment à cause du problème de recouvrement des impayés. Une étude est en cours pour l'implantation des locaux techniques de la CCYN. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, les services techniques ne seront plus dans les locaux de la Mairie de Pont sur Yonne, ils seraient peut-être implantés sur la zone d'Evry ; les services administratifs restant à Pont sur Yonne. Une commission restreinte de travail se réunira en septembre pour travailler sur l'implantation du bâtiment du service technique, sur le problème des containers et des impayés des ordures ménagères. En ce qui concerne la convention avec la commune pour la création d'une base de loisirs, celle-ci est en attente. Il existe des désaccords entre la commune et la CCYN. Il est remis au conseil le compte rendu de la réunion de travail qui a eu lieu le 7 juin dernier pour l'examen de cette convention. Il est donné des explications par rapport à l'ASLYN, utilisation du plan d'eau en période d'été, prévision de 17 activités, la CCYN prendrait à sa charge les activités de l'ASLYN. La CCYN souhaite maintenir les activités de cette association.
- PLU : il est donné un récapitulatif du dossier de requête de Mr et Mme Bourgoin Jean-Marcel pour le terrain jouxtant la salle polyvalente. Il ressort que le PADD actuellement en place doit être modifié pour les parcelles autour de la salle polyvalente. Il est ensuite donné lecture du courrier de la société Lafarge, qui demande à ce que son activité d'extraction soit prise en compte dans le PLU.
- Tracteur John Deere : le Maire indique qu'il est actuellement en panne, et qu'il a été acheté une pièce d'occasion afin que la réparation coûte moins cher à la commune. La société SV Pro est actuellement dans l'attente de la livraison de la pièce.
- Information travaux rue Carnot : une demande de subvention sera faite au titre des travaux de voirie auprès du Conseil Général, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion de conseil de la rentrée.
- SIVOM : il est procédé à un rappel des différentes réunions du SIVOM. L'étude actuellement en cours, pour l'agrandissement de la station d'épuration est remise en cause. Les travaux pourraient débuter en 2015. Il est à l'étude un employé pour l'exploitation de la station d'épuration pour les trois communes : Vinneuf, Courlon, et Serbonnes.
- Campagne de stérilisation des chats libres : le Maire indique qu'il ne sera pas donné suite à la proposition de l'association Solana. Par contre, il indique qu'il est actuellement en négociation avec l'association Pas si Bêtes (association gérant le Bric à Brac du Pont Morlaix) pour l'organisation de stérilisations de chats libres.

- Prochaines dates : il est prévu une réunion de conseil le 29 août à 20 h 30. En cas de besoin, il pourra être fait appel à une réunion de conseil extraordinaire.

**LA PAROLE AUX CONSEILLERS :**

- Il est signalé un problème de stationnement rue Victor Hugo. Des courriers ont été faits aux riverains. Une voiture actuellement en panne va être retirée. Il pourra être demandé une verbalisation par les gendarmes.

- Il est indiqué que le problème d'effectif à la bibliothèque municipale était résolu.

- Il a été demandé à ce que l'angle de la rue Diderot avec la rue Voltaire soit nettoyé. Le nécessaire est prévu.

- Il est signalé un dépôt de sacs poubelles au niveau de la Croix de St Jean (en haut de la rue Lepère).

La séance est levée à vingt-trois heures et quinze minutes.

Le Maire,  
S. NEZONDET